

Compte-rendu CSAL du 12/01/2023

9h : rassemblement des agents devant la direction et envahissement du CSAL.
Ce CSAL 2023 était également le premier sous cette dénomination.
Les débats commencent par les lectures des liminaires des 3 organisations Syndicales.

Thèmes récurrents des liminaires :

- Les conséquences de la loi de finances, qui frappe une fois encore la DGFIP et notre direction en matière de suppressions d'emplois. **Solidaires Finances Publiques** réaffirme qu'aucune suppression d'emplois n'est légitime.
- Nous réaffirmerons aussi l'importance, au regard de l'étendue et de la technicité de nos missions, de stopper les suppressions d'emplois, de recourir exclusivement à des recrutements par concours et non à des emplois contractualisés car précaires, à revaloriser significativement le régime indemnitaire de tous les agents, et ce en dehors de toute logique de mérite individuel.
- Avec le Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) qui s'annonce, **Solidaires Finances Publiques** continuera de porter ses ambitions pour la DGFIP.
- Nous alertons sur le renforcement des mesures de protection et de sécurité pour les personnels. Le drame de Bullecourt (62) est encore dans tous les esprits, et il doit guider les mesures devant nationalement et localement être prises pour assurer la protection de toutes et tous.
- Les OS mentionnent leur inquiétude sur la question de la responsabilité comptable.
- Enfin, 850 emplois vont être supprimés au niveau national dont 7 en Haute-Loire. Il est rappelé que le service public instauré par la DGFIP et porté en local par la DDFIP ne correspond pas à l'idée du service public revendiqué par les personnels.
« **Le service public, c'est le patrimoine de ceux qui n'en ont pas !** » affirme un de nos collègues, et il a bien raison.

Réponse du directeur :

- M. le Président propose la possibilité d'une réunion en local pour dialoguer sur la sécurité des agents, il rappelle de bien penser aux fiches de signalements en cas d'incidents.
- Quid du budget pour les séances chez le psychologue ? Car la Formation Spécialisée (ancien CHSCT) n'est qu'en Mars 2023... Depuis le 1^{er} janvier, deux fiches de signalement ont déjà été déposées. La gestion des personnels concernés doit être une priorité. A défaut de ce budget et en attendant de la tenue de la première formation spécialisée, M. le Président rappelle la possibilité d'utiliser le numéro du service en ligne de soutien psychologique.
- Concernant le retrait du PLF, M. le Président refuse, tout en précisant qu'un agent ne doit pas souffrir de ses missions.
- M. le Président ne voit pas une baisse de qualité du dialogue social avec la nouvelle

réforme et ses nouvelles instances. Concernant le règlement intérieur, M. le Président « a entendu » que c'était le même que les CTL ...

Ce règlement intérieur verra peut-être le jour au 1^{er} trimestre 2023 ... Suspense....

L'ordre du jour comporte 3 points que nous vous rendons ici :

1 – Approbation du PV du CTL du 13 décembre 2022

Les 3 Organisations Syndicales (OS) votent pour .

2 – PLF 2023 emplois (pour avis)

7 suppressions d'emplois programmées pour l'année 2023 dans notre département décliné comme ci-dessous :

Déclinaison par services du PLF 2023

Déclinaison par service	AFIPA	IP	IDIV HC	IDIV CN	A	B	C	
							adm	ast
Direction	1			-1	-2	-1		
Direction contrôle de gestion					1			
EDR						-1		
SIP Brioude							-1	
SIE départemental					1		-1	
SDIF départemental – Taxe Urbanisme						1		
SDIF départemental						-1		
SPFE départemental						-1		
PUC BCR						1		
PUC						-1		
SGC Langeac							-1	
SAPF relocalisation		1		1	2	5	2	
Total	1	1	0	0	2	2	-1	0

M. le Président nous explique son choix :

Pour lui, en comparaison au plan national, les emplois supprimés auraient dû être majoritairement dans les SIP et les SDIF (en comparaison avec les SDIF de Groupe 4, la Haute-Loire est trop pourvue en terme d'effectifs).

M. le Président n'a pas forcément appliqué de manière rigoureuse la règle nationale, il n'a

pas retenu ce choix-là et n'a pas supprimé plus de postes dans les SIP et SDIF.

M. le Président a tenu compte de l'aspect « ressources humaines » en supprimant par exemple des emplois sur une chaise déjà vide ou un départ en retraite.

Selon lui, il a protégé les services en supprimant des postes en direction... Les suppressions n'impactent personne en direction, 1 cadre A départ en retraite non remplacé et 1 agent B vacant.

M. le Président a positionné un agent B stagiaire au SGC d'Yssingeaux car au vu de la charge de travail il manquerait un agent B.

De plus, 2 agents B stagiaires sont positionnés au SPFE.

Equipe EDR : un départ en retraite non remplacé, M. le président admet avoir eu une hésitation mais a privilégié les services, selon lui c'est un choix un peu forcé.

Service du SAPF : c'est la centrale qui décide, M. le Directeur n'a pas la main.

PUC : question du PUC et du PUC BCR ??? En effet **Solidaires Finances Publiques 43** pensait naïvement que le PUC était un seul service !

M. le Président indique que c'est une démarche nationale de renforcer les BCR. Au cas particulier de la Haute-Loire les PCE, PCRCP et BCR composent le PUC Départemental, cette situation n'est pas généralisée en National, ce qui explique ce « fléchage » BCR et donc la distinction de cette mission.

Un agent B PUC (le plus jeune administrativement) aura donc son poste supprimé et devra faire sa mutation en local, il sera prioritaire sur le poste « PUC BCR ».

Ce poste « PUC BCR » sera ouvert au mouvement local à tous les agents B.

M. le Président précise qu'il y aura une possibilité de dialogue au mouvement local.

SIP Brioude : la suppression d'un poste C s'explique par le fléchage en national et la réforme de la TH. Nous avons reposé la question concernant la création d'un poste de second adjoint, le Président nous indique qu'il n'avait pas de marge de manœuvre sur les cadres A suffisante pour l'envisager.

4 contractuels sont actuellement en poste sur le département : Brioude, Langeac, SPFE et Direction

SIE : M. le Président se félicite d'avoir tenu sa promesse concernant la création d'un poste de A pour le maintien de la personne en surnombre.

A l'issue de ses échanges, les OS votent contre à l'unanimité ce PLF 2023.

Une seconde convocation est fixée au 20/01/2023 à 9h.

3 - Questions diverses :

- TOIP : sur Brioude, Problème du mélange des lignes.

Téléphones pas faciles d'utilisation, notices trop longues et incompréhensibles.
Installation et orientation des appels très compliquées.
Sur Yssingeaux : qualité du son plus que moyenne et également problème de lignes téléphoniques.
Idem à la trésorerie hospitalière et au SGC de Monistrol.

M. le Président explique qu'il y a en effet au niveau national un litige avec les prestataires et fournisseurs de service de la TOIP. Le marché national est dénoncé.
Installation prévue à Terrasson fin Août 2023

- Problème sur la porte d'entrée Principale à Yssingeaux : La direction va regarder et se renseigner.

- Problème de l'ascenseur à Terrasson : la direction est toujours en litige avec la société de réparation, deux mises en demeure sont en cours...Sujet très suivi par la direction.

- Accueil à Terrasson : il existe une grosse problématique sur le fait que le SDIF ne propose pas d'accueil sans rendez-vous et que les collègues du SIP (non formés à l'accueil « généraliste » spécifique aux équipes d'accueil) se trouve confrontés à des situations inconfortables d'accueil physique de personne venant de tout la Département en vue de rencontrer un agent pour résoudre une difficulté particulière en lien avec la taxe foncière ou un sujet topographique. Renvoyer le contribuable avec un RDV téléphonique ne semble pas envoyer le « bon signal ». Les collègues des deux services sont tendus sur ce sujet et les syndicats réclament pour le bien être des agents et des contribuables une réunion à ce sujet avec les services concernés.

M. le Président indique que l'accueil du bas doit être le plus généraliste possible et que tout le monde doit faire un effort. Pour la Direction, un accueil « uniquement sur rendez-vous » est un accueil. Donc le SDIF est ouvert au public. **Solidaires Finances Publiques 43** demande un éclaircissement pour les collègues des deux services et plus largement de tous les services du CFP de Terrasson sur l'organisation globale de l'accueil et la limite de l'accueil généraliste. Le flou présent actuellement ne permettant pas de temporiser la situation.

- Gestion RH de l'équipe d'accueil : problématique des multiples responsables et manque d'harmonisation en matière de gestion.

- RGP : Responsabilité Gestionnaire Publique : Les OS réclament une information à ce sujet afin de rassurer les agents.

Une fois le décret sorti, M. le Président pourra peut-être nous renseigner.

- Sujet des dépôts de dossiers de départ à la retraite : il faut sensibiliser les agents prêts à partir à la retraite pour que leur poste puisse être dans les mouvements de mutations. Pour rappel , les agents C doivent déposer avant le 31 décembre N-1 pour que leur poste soit remplacé au 1^{er} septembre N , pour les B la date butoir est le 28 février N pour un remplacement de poste au 1^{er} septembre N.

- SPFE : 197 jours de retard

Monsieur Le Président conclue la séance en nous donnant 3 infos supplémentaires :

- A la demande des syndicats et compte-tenu du bon déroulement de l'entretien entre lui et les collègues qui avaient envahi le CSA, une heure maximum sera créditée à tous les participants et aux agents qui avaient dépointé dans la limite du temps d'absence réelle.

- Le poste de Responsable du PPR (Pôle Pilotage et Ressources) n'ayant pas été pourvu malgré une mise en ligne , un chargé de mission va arriver en Direction pour la période du 16 janvier au 15 juillet 2023. C'est un ancien de la Maison puisque c'est M Francis PERAUD , bien connu des services.

- Le Directeur Général Adjoint viendra bien en Haute-Loire ce 25 janvier prochain , il recevra les Organisations Syndicales à 14h00.

Vos élus Solidaires Finances Publiques 43 en CSAL :

PONS Guillaume/ GABRIEL Frédéric/ BILLON Noémie-Lucie/
CHAMPELOVIER Eve/ DO CARMO Jean-Louis /DUCROQUET Angélique.